

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 16 août 2021, à 14 h**

**Exceptionnellement tenue à huis-clos,
par Vidéoconférence**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183001

Octroyer, au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Les entreprises Daniel Robert inc, le contrat relatif à des travaux de reconstruction d'un ponceau et réfection de sentier, au prix de sa soumission, soit au montant de 138 728,84 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 162 601,72 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-03 (2 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183003

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Urbex construction inc, le contrat relatif aux travaux d'aménagement d'un abri et travaux connexes au parc du Bout-de-l'île, au prix de sa soumission, soit au montant de 153 602 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 171 962,20 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-11 (4 soumissionnaires).

20.03 Entente

CA Direction des travaux publics - 1218274003

Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, mandater le directeur des Travaux publics à signer cette entente, et autoriser une dépense maximale de 172 567,10 \$, taxes et contingences incluses pour le financement de ces travaux.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183008

Mandater monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, afin de déposer une demande pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une demande de financement au Fonds Canadien de revitalisation des communautés, dans le cadre du projet du parc Médéric-Archambault.

40 – Réglementation

ORDONNANCE

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1213163002

Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

40.02 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1210394007

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(5984)-001, visant à exempter les propriétés situées aux 12128, 12130 et 12140, rue René-Lévesque, sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 424, afin de permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie au lieu de trois cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, tel que modifié) - District de Pointe-aux-Trembles.

40.03 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213971002

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-009 visant à sécuriser les déplacements, améliorer l'accessibilité universelle et optimiser l'offre de stationnement aux abords de la plage de l'Est.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214860004

Nomination de monsieur Joseph Araj à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 25 août 2021.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1216183001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc, au prix de sa soumission, soit au montant de 138 728,84 \$ taxes incluses pour des travaux de reconstruction d'un ponceau et réfection de sentier et autorisation d'une dépense de 162 601,72 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-03 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à Les Entreprise Daniel Robert inc. au montant de 138 728,84 \$ taxes incluses pour des travaux de reconstruction d'un ponceau et réfection de sentier au parc Armand-Bombardier, conformément à l'appel d'offres public PARC21-03 (2 soumissionnaires) ;
- D'autoriser une dépense de 162 601,72 \$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de Les entreprises Daniel Robert inc.

Signé par Valérie LAFOREST **Le** 2021-07-27 17:04

Signataire :

Valérie LAFOREST

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc, au prix de sa soumission, soit au montant de 138 728,84 \$ taxes incluses pour des travaux de reconstruction d'un ponceau et réfection de sentier et autorisation d'une dépense de 162 601,72 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-03 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Ce parc de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est situé entre le boulevard Gouin au nord, le boulevard Perras au sud, le boulevard Armand-Bombardier et la 24e avenue à l'ouest, et l'avenue Charles-Renard à l'est. Le parc Armand-Bombardier comporte une importante coulée qui traverse le site du nord au sud. Cette coulée s'insère dans un secteur boisé constitué principalement de feuillus (frênes, peupliers, saules et érables) et est bordée d'un sentier en criblure de pierre. Un ponceau localisé au sud de la coulée permet la circulation de l'eau sous le sentier, à proximité de la Maison Pierre-Chartrand. Ce ponceau est en piètre état et doit être reconstruit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à la reconstruction du ponceau localisé derrière la Maison Pierre-Chartrand et à la réfection d'une partie du sentier de criblure de pierre en amont et en aval du ponceau. Des gardes-corps seront ajoutés aux abords du ponceau pour assurer la sécurité des usagers.

JUSTIFICATION

Huit (8) firmes ont été preneurs du cahier de charges. Deux (2) offres ont été déposées et toutes les deux (2) ont été jugées conformes.

Conformément aux plans et devis de la soumission PARC21-03, la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

Soumission conforme	Prix de base	Autre (contingences (10%))	Total
Les Entreprises Daniel Robert Inc.	138 728,84 \$	13 872,88 \$	152 601,72 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	215 430,96 \$	21 543,09 \$	236 974,05 \$
.			
Dernière estimation réalisée	174 566,54 \$	17 456,65 \$	192 023, 19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			-39 421,47
			- 20%
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)			
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note - adjudicataire</i>)			44 950,86 \$
			23,4%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)			

L'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation se situent au niveau des items *Batardeau et pompage* (écart de 65%), et *ponceau PEHD 1050mm* (écart de 80%).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total (avec taxes):

Entrepreneur: 138 728,84 \$

Contingences: 13 872,88 \$

Incidences: 10 000 \$ (8 000\$ pour contrôle des matériaux et 2 000 \$ pour caractérisation en piles)

Total: 162 601,72 \$

Le coût maximal de ce projet est de 162 601,72 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'Arrondissement par le règlement RCA17-E159.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs (C-OG-APP -D-21-001), une évaluation de risque a été effectuée pour ce contrat et le résultat du questionnaire d'évaluation n'identifie pas de risque significatif : le résultat total est de moins de 30 points et aucun des critères n'est noté à 10 points. L'évaluation de rendement du fournisseur, Les entreprises Daniel Robert inc., n'est donc pas requise.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que stipulé dans les documents contractuels avec l'adjudicataire, les aménagements seront réalisés en suivant les principes du développement durable et contribueront à améliorer la qualité du milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de reconstruction du ponceau sont considérés essentiels pour sécuriser ce secteur. La section du parc Armand-Bombardier visée est située en arrière de la maison de la culture Rivière-des-Prairies et cette section sera fermée au public pendant les travaux. Toutefois, le parc demeure accessible via les sentiers principaux existants du parc ainsi que la maison de la culture Rivière-des-Prairies via son entrée principale sur le boulevard Gouin.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des retards potentiels dans la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur le délai des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des annonces pourront être publiées par divers canaux de communication de l'Arrondissement, et une affiche de chantier sera installée sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: Août 2021

Fin du contrat prévu: Novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARIL

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY

Le : 2021-07-19

architecte paysagiste

Directeur



Dossier # : 1216183003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise Urbex construction inc, au prix de sa soumission, soit au montant de 153 602,00 \$ taxes incluses pour des travaux d'aménagement d'un abri et travaux connexes au parc du Bout-de-l'île et autorisation d'une dépense de 171 962,20 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-11 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à l'entreprise Urbex construction au montant de 153 602,00 \$ taxes incluses pour des travaux d'aménagement d'un abri et travaux connexes au parc du Bout-de-l'île, conformément à l'appel d'offres public PARC21-11 (4 soumissionnaires) ;
- D'autoriser une dépense de 171 962,20 \$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Urbex construction inc.

Signé par Valérie LAFOREST **Le** 2021-07-30 13:10

Signataire : Valérie LAFOREST

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise Urbex construction inc, au prix de sa soumission, soit au montant de 153 602,00 \$ taxes incluses pour des travaux d'aménagement d'un abri et travaux connexes au parc du Bout-de-l'île et autorisation d'une dépense de 171 962,20 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-11 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Localisé dans le district de la Pointe-aux-Prairies, le parc du Bout-de-l'Île se situe dans un quartier résidentiel et est fréquenté par les familles du quartier. Ce parc comporte des modules de jeux pour les enfants, des installations artistiques et des sentiers aménagés en berge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le projet consiste à mettre en place un abri préfabriqué de type gloriette, dans le secteur gazonné au sud-ouest du parc. L'installation de deux (2) tables de ping-pong et la plantation de quatre (4) arbres sont également prévues dans le cadre de ce projet. Des demandes citoyennes ont été reçues pour la mise en place d'éléments favorisant l'ombre et pour l'installation de tables de ping-pong.

JUSTIFICATION

Conformément aux plans et devis de la soumission PARC21-11, Urbex construction Inc a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés. La période d'appel d'offres public s'est étalée du 14 juin au 14 juillet 2021.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Urbex construction inc	153 602,00 \$	15 360,20 \$	168 962,20 \$

Paysagiste Promovert inc.	158 378,06 \$	15 837,81 \$	174 215,87 \$
Construction G.E.L.F	159 792,26 \$	15 979,23 \$	175 771,49 \$
Salvex inc.	180 740,70 \$	18 074,07 \$	198 814,77 \$
Dernière estimation réalisée	102 175, 00 \$	10 217,50 \$	112 392,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			179 441,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			56 147,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			50%

De façon générale les écarts entre l'estimation et les soumissions reçues sont expliqués principalement par la hausse des prix des matériaux notamment pour l'acier et le béton ainsi que par la variation importante du prix de l'abri entre le moment de la préparation de plan et devis et le moment de l'appel d'offres.

Les principaux écarts de coûts en lien avec le bordereau de soumission sont résumés ci-dessous:

Items du cahier des charges	Estimation (taxes inc) Annexe 1-A	Montant du bordereau (taxes inc) Plus bas soumissionnaire	Écarts	Justifications
Charges administratives	8 250 \$ (approx.9% de la valeur des travaux estimés)	17 156,57 \$ (13 % de la valeur des travaux de la soumission)	8 906,57 \$	Ce montant est proportionnel au montant de la soumission mais varie selon les soumissionnaires et les contrats.
Abri	49 500 \$	77 991 \$	28 491,00 \$	Le montant a été estimé à partir d'un catalogue en ligne. Après vérification auprès du fournisseur de l'abri, celui-ci mentionne que le prix indiqué en ligne est approximatif et doit être augmenté pour correspondre au contexte actuel. Il mentionne que la situation est très particulière cette année en ce qui concerne le prix des matières premières: les augmentations de prix sont régulières et importantes. Le prix de l'acier augmente

Arbres (4)	3 320 \$	8 402,37 \$	5 082,37 \$	<p>d'environ 10% chaque mois depuis un certain temps et la tendance semble se poursuivre. Comme les abris de ce fournisseur sont 100% fabriqués en acier, cela à un impact direct sur le prix. Aussi, des augmentations de prix importantes de la part des installateurs sont expliquées par la difficulté à trouver de la main d'œuvre et une surcharge de travail inhabituelle.</p> <p>La différence peut être expliquée par la petite envergure du projet. L'entrepreneur doit se mobiliser pour ces travaux même si la quantité d'arbres n'est pas importante.</p>
Béton	12 750 \$	20 417,26 \$	7 667,26 \$	<p>La capacité portante des sols en place est considérée faible. L'ajout d'un isolant rigide sous la dalle a été recommandée par la division expertise technique de la Ville. L'épaisseur du pourtour de la dalle est plus épais que les dalles standards de mobilier puisque les colonnes de l'abri prendront appui aux abords de la dalle. L'aspect "non standard" de la dalle peut expliquer en partie l'écart entre notre estimation et le montant de la soumission.</p> <p>Aussi, ce prix peut être causé par la rareté et le manque de disponibilité du béton depuis les derniers mois (constaté en chantier).</p>

Considérant l'envergure du contrat et l'explication des écarts, la division de la conception de parcs et de la foresterie urbaine recommande l'octroi du contrat.

Contingences :

Montant : 15 360,20 \$

Ce montant correspond à 10% de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

Incidences

Montant : 3 000 \$, pour contrôle des matériaux.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs (C-OG-APP -D-21-001), une évaluation de risque a été effectuée pour ce contrat et le résultat du questionnaire d'évaluation n'identifie pas de risque significatif : le résultat total est de moins de 30 points et aucun des critères n'est noté à 10 points. L'évaluation de rendement du fournisseur, Urbex construction inc, n'est donc pas requise

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total (avec taxes):

Entrepreneur: 153 602,00 \$

Contingences: 15 360,20 \$

Incidences: 3 000 \$ (montant provisionnel)

Total: 171 962,20 \$

Le coût maximal de ce projet est de 171 962,20 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'Arrondissement par les règlement RCA16-E150 et RCA20-E181.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que stipulé dans les documents contractuels avec l'adjudicataire, les aménagements seront réalisés en suivant les principes du développement durable et contribueront à améliorer la qualité du milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation de ce projet aura pour conséquence de ne pas répondre à une demande spécifique d'installation d'un abri et a des demandes citoyennes d'amélioration du parc par l'installation de tables de ping-pong et de zones d'ombres.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des retards potentiels dans la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur le délai des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des annonces pourront être publiées par divers canaux de communication de l'Arrondissement, et une affiche de chantier sera installée sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: Août 2021

Fin du contrat prévu: Novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 19 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARIL
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-07-19



Dossier # : 1218274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, mandater le directeur des Travaux publics à signer cette entente, et autoriser une dépense maximale de 172 567,10 \$, taxes incluses (entente : 143 805,92 \$ + contingences : 28 761,18 \$), pour le financement de ces travaux.

Il est recommandé:

D'autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au montant de 143 805,92 \$, taxes incluses;

De mandater le directeur des Travaux publics à signer cette entente;

D'autoriser une dépense totale de 172 567,10 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-05 15:23

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1218274003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, mandater le directeur des Travaux publics à signer cette entente, et autoriser une dépense maximale de 172 567,10 \$, taxes incluses (entente : 143 805,92 \$ + contingences : 28 761,18 \$), pour le financement de ces travaux.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande à Hydro-Québec les services nécessaires pour l'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le mandat inclus dans l'entente comprend tous les services, tels que l'ingénierie, les validations sur le terrain et les rencontres de coordination requises entre les intervenants, afin de déterminer la meilleure solution pour exécuter ces travaux.

JUSTIFICATION

L'alimentation électrique au centre communautaire Roussin est présentement de 600V. L'objectif est d'augmenter cette alimentation à 1600A 347/600V, afin d'accommoder les charges électriques supplémentaires requises dans le cadre du projet d'ingénierie mécanique et électrique dont la réalisation est prévue en 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale est de 172 567,10 \$ taxes incluses sera financée à 100% par l'arrondissement par les règlements RCA10-E068 et RCA16-E148.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle BRULÉ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Isabelle BRULÉ, 4 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Alain CHAREST
Chef de section

Le : 2021-08-04



Dossier # : 1216183008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, afin de déposer une demande pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une demande de financement au Fonds Canadien de revitalisation des communautés, dans le cadre du projet du parc Médéric-Archambault.

Il est recommandé :

De mandater monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, afin de déposer une demande pour et au nom de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une demande de financement au Fonds Canadien de revitalisation des communautés, dans le cadre du projet du parc Médéric-Archambault..

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-11 15:49

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, afin de déposer une demande pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une demande de financement au Fonds Canadien de revitalisation des communautés, dans le cadre du projet du parc Médéric-Archambault.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de réaménagement du parc Médéric-Archambault le long de la 100e avenue, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a l'opportunité d'obtenir une source de financement importante de la part du Fonds Canadien de revitalisation des communautés. Afin de déposer une demande en bonne et due forme, un représentant de l'arrondissement doit être mandaté par l'autorité compétente. Il est noté que ce projet de parc est également actuellement en attente de financement pour la portion riveraine du parc qui s'inscrit dans le programme Trame verte et bleue de la CMM.

- Le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) a pour but d'aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 Sont admissibles essentiellement des projets ayant un aspect communautaire, public, culturel, touristique et qui peuvent avoir une incidence positive sur les collectivités locales et soutiennent l'économie locale.
- Le projet doit également être prêt à démarrer dans les deux ans suivants l'octroi de l'aide et cette aide peut aller jusqu'à 750 000\$.
- Le projet du parc Médéric-Archambault qui comprend notamment un aménagement riverain à la rivière des Prairies, des aires de détente, de la plantation et du verdissement, une zone de socialisation et une zone de plantations comestibles (arbres fruitiers et arbustes) et étant en mesure de lancer les travaux d'ici un maximum de 2 ans, nous apparaissait comme un projet tout désigné pouvant se qualifier pour ce programme d'aide financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La date limite pour déposer la demande était le 23 juillet 2021. Nous avons donc déposé pour cette date, mais une résolution du CA est requise pour officialiser la démarche et autoriser Luc Castonguay à déposer au nom de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Une résolution du CA est requise pour autoriser Luc Castonguay à déposer une demande d'aide financière. Sans cette résolution, notre dossier pourrait ne pas être analysé et rendre caduque la demande d'aide déposée le 23 juillet dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts totaux du projet sont évalués à près de 3M\$, cette aide financière aiderait l'arrondissement dans la réalisation de ce projet et ainsi libérer le PDI pour pouvoir réaliser d'autres projets.

MONTRÉAL 2030

Ce projet s'inscrit parfaitement dans la transition écologique abordée dans Mtl 2030 et de le plan climat 2030. De plus, par sa nature et sa localisation, il contribue à agir sur les différents niveaux d'intervention visés par Mtl 2030, soit l'humain, le quartier et même la métropole, ce parc étant situé à l'extrémité est de l'île de Mtl et constituant sans l'ombre d'un doute une occasion d'en faire une porte d'entrée marquante pour Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leur connaissance, les signataires du présent dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 août 2021
Martine HÉBERT, 6 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick Frey LAPORTE
Architecte Paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-11

**Dossier # : 1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

1. D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-13 13:36

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**Dossier # : 1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux- -Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-06-18 17:05

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**Dossier # : 1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

Il est recommandé :

1. D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-12 11:38

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant:**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors du conseil d'arrondissement du 4 mai 2021 (résolution: CA21 30 05 0155). Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 mai 2021

Julie BOISVERT, 12 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN

agent (e) de developpement d'activites culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant:**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution : CA21 30 05 0155);

1 juin 2021 (résolution: CA21 30 06 0196).

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 juin 2021
Julie BOISVERT, 9 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de developpement d'activites culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution CA21 30 05 0155)

1 juin 2021 (résolution CA21 30 06 0196)

6 juillet 2021 (résolution CA21 30 07 0241)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la réorganisation municipale de Montréal (réf. : le Règlement antérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001), chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315, (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3012 0412	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3012 0392	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3011 0352	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3009 0245	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

CA20 3007 0210	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3003 0074	Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

À chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2021.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au coeur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, tel qu'indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de réaliser ces événements, il y aura des impacts négatifs importants relativement à leur planification ainsi qu'à la promotion de ces activités. Dans le cadre d'événements à caractère physique et sportif, cela contribuera à promouvoir le sport, la santé physique et les saines habitudes de vie. La présentation d'événements publics favorisera la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Dans d'autres cas, elle permettra une visibilité et un rayonnement de l'arrondissement ainsi que de mettre en lumière son attractivité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19. Les zones de couleur seront respectées et les propositions s'adapteront avec différents scénarios en fonction de l'évolution de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les hebdomadaires locaux et sur le site web de l'arrondissement.

D'un côté, l'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. D'un autre côté, Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : dans les quotidiens, le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées. Au besoin, l'arrondissement peut soutenir ces derniers, selon le cadre de référence en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements selon le tableau de la programmation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 avril 2021
Julie BOISVERT, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1210394007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant les propriétés situées aux 12128, 12130 et 12140, rue René-Lévesque, sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 424, afin de permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie au lieu de trois cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement aux demandes de permis de transformation numéro 3002472174, 3002472194 et 3002472195 - District de Pointe-aux-Trembles.

En vertu des demandes de permis de transformation pour des bâtiments résidentiels situés au 12128, 12134 et 12140 rue René-Lévesque, sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 424 dans le district de Pointe-aux-Trembles et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé,

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(5984)-001, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant les propriétés situées au 12128, 12134 et 12140, rue René-Lévesque sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 42, afin de permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie, au lieu de 3 cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement aux demandes de permis de transformation numéro 3002472174, 3002472194 et 3002472195 - District de Pointe-aux-Trembles.

De prendre acte de son engagement à verser 7 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-09 14:57

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1210394007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant les propriétés situées aux 12128, 12130 et 12140, rue René-Lévesque, sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 424, afin de permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie au lieu de trois cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement aux demandes de permis de transformation numéro 3002472174, 3002472194 et 3002472195 - District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu trois demandes visant la transformation des bâtiments et l'aménagement de terrain pour les immeubles situés aux 12128, 12134 et 12140, rue René-Lévesque, sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 424 dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le requérant demande de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

14 décembre 2017 : Résolution CA17 30 12 0453 (sommaire 1176425022) - Ordonnance remplaçant l'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Historique et exigence de stationnement

Les bâtiments situés aux 12128, 12134 et 12140 rue René-Lévesque, abritent trois unités de logement chacun et furent construits en 1963. Les bâtiments abritent présentement trois logements chacun pour un total de neuf logements selon la déclaration du propriétaire. Ceux-ci ont subi de nombreuses modifications intérieures ou changements d'usages n'ayant pas toujours fait l'objet d'un permis. Une maison de retraite a d'ailleurs occupée les lieux avec un certificat d'occupation. Par contre, lors de sa fermeture des logements auraient été aménagés à nouveau, et ce, condamnant les espaces des garages. Le bâtiment situé au 12128, rue René-Lévesque, est défini dans nos systèmes comme abritant un seul logement

alors que les 12138 et 12140, rue René-Lévesque, sont définis comme étant des maisons de retraite. Le propriétaire actuel souhaite régulariser la situation et aménager une seule unité résidentielle conforme par bâtiment.

Les garages ayant été transformés en espace de vie, il est impossible pour le propriétaire d'aménager une case de stationnement extérieure par bâtiment avec des dimensions conformes à la réglementation. La création d'une aire de stationnement commune de trois cases en façade sur la 13^e Avenue réduirait le verdissement des terrains considérablement ce qui n'est pas souhaitable.

Projet proposé

Le requérant s'engage à désaffecter les entrées charretières sur la rue René-Lévesque. Il s'engage également à retirer les pavés ainsi que les aires asphaltées afin de végétaliser la cour avant. Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 juillet 2020.

Offre de transport alternatif et de stationnement dans le secteur et offre de services de proximité

Transport collectif

Le secteur est desservi par le circuit d'autobus numéro 187. Dans un périmètre de 500 mètres, on retrouve également les circuits d'autobus numéro 187, 362, 81 et 86.

Vélo

Le secteur est facilement accessible aux cyclistes via la piste cyclable déployée sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Stationnement sur rue

Le secteur ne connaît pas de problématique particulière de stationnement sur rue.

Services de proximité

L'immeuble visé est localisé à quelques dizaines de mètres d'une desserte commerciale de quartier, incluant notamment une épicerie, des restaurants et des services de soins personnels. Le secteur limitrophe est pourvu de plusieurs parcs accessibles à pied.

Cadre réglementaire

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le projet peut faire l'objet d'une exemption de l'obligation de fournir l'ensemble du nombre de cases de stationnement exigé par le Règlement de zonage. L'article 3 du Règlement 5984 prévoit les critères suivants à prendre en compte lors de l'évaluation de la demande :

- Le caractère exceptionnel de la situation, notamment les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;
- Les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigé;
- Les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépôt à l'arrondissement de 7 500 \$ dans le fonds de compensation pour stationnement au compte 2424.0000000.000000.00000.33501.000000.0000.000000.000000.00000.00000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changement climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 16 août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 9 août 2021
Martine HÉBERT, 6 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN

ENDOSSÉ PAR

Abdelwahid BEKKOUCHE

Le : 2021-08-06

Conseillère en aménagement

Chef de division - Ingénierie



Dossier # : 1213971002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-009 afin de sécuriser les déplacements, d'améliorer l'accessibilité universelle et d'optimiser l'offre de stationnement aux abords de la plage de l'Est.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-009**, autorisant :

A - Les changements des doubles sens de circulation en sens unique pour les rues suivantes ;

Rue Bellerive : entre la 92e Avenue et la 94e Avenue en direction est
93e Avenue : entre la rue Bureau et la rue Bellerive en direction sud
94e Avenue : entre la rue Bellerive et la rue Bureau en direction nord

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

B - Les modifications aux arrêts obligatoires suivants :

- Un arrêt obligatoire sur la 92e Avenue à l'angle de la terrasse Bellerive, côté ouest en direction sud
- Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue, côté ouest en direction nord/est
- Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue, côté est en direction nord/est
- Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 94e Avenue, côté sud et nord, direction est
- Un arrêt obligatoire sur la 94e Avenue à l'angle de la rue Bureau, côté ouest en direction nord

La nouvelle signalisation d'arrêt obligatoire devra être installée conformément aux dispositions prévues au Tome V de la signalisation routière au Québec
Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé sur la rue Bellerive à l'angle de la 92e Avenue, côté nord en direction ouest
- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue, côté nord en direction ouest
- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé sur la 93e Avenue à l'angle de la rue Bureau, côté est en direction nord
- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé la 94e Avenue à l'angle de la rue Bellerive, côté ouest en direction sud

L'enlèvement de cette signalisation d'arrêt obligatoire devra être enlevé conformément aux dispositions prévues au Tome V de la signalisation routière au Québec

C- Le dégagement des intersections suivantes :

L'installation d'une signalisation verticale interdisant en tout temps le stationnement à moins de 5,0 mètres des coins des rues et des avenues aux intersections suivantes :

Terrasse Bellerive et la 92e Avenue
Rues Bellerive/Bureau et la 92e Avenue
Rue Bureau et la 93e Avenue
Rue Bellerive et la 94e Avenue
Rue Bureau et la 94e Avenue
Rue Bureau et la 96e Avenue

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

D - Le changement de prescription de stationnement suivant :

Sur le côté sud de la rue Bureau, entre la 94e et la 96e Avenue, Stationnement interdit les jeudis de 9 h À 10 h du 1er avril au 1er décembre.

Retrait de 2 cases de stationnement devant l'accès de la plage sur la rue Bureau et possibilité d'un stationnement 5 min pour être utilisé comme débarcadère.

Stationnement réservé aux personnes handicapées sur le côté est de la 94e Avenue, immédiatement au nord de la rue Bellerive (2 cases).

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-16 12:26

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1213971002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-009 afin de sécuriser les déplacements, d'améliorer l'accessibilité universelle et d'optimiser l'offre de stationnement aux abords de la plage de l'Est.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'ouverture de la Plage de l'Est des citoyens de toutes parts, arrivent en grand nombre pour profiter des nouvelles installations de ce site enchanteur. Toutefois cette popularité apporte son lot de problème de circulation et de désobéissance au code de sécurité routière, soit;

- Problématique de stationnement aux abords du site;
- Problématique de la congestion automobile sur certaines rues et avenues;
- Problématique de la visibilité sur les coins de rue;
- Problématique de circulation sécuritaire la piste cyclable sur la rue Bureau;
- Augmentation significative des plaintes des résidents du secteur;
- Problématique pour l'accès aux personnes à mobilité réduite;
- Problèmes potentiels les véhicules d'urgence qui doivent le cas échéant se rendre les lieux.

Afin de pallier aux problématiques de circulation et de sécurité, l'arrondissement a entrepris une étude exhaustive de circulation afin de trouver et de mettre en place des solutions pour :

- Améliorer la fluidité de la circulation;
- Augmenter l'offre de place de stationnement sur rue à proximité de la plage de l'Est;
- Augmenter la visibilité des piétons aux coins des rues;
- Augmenter la sécurité des cyclistes qui transitent dans ce secteur;
- S'assurer que les véhicules d'urgence puissent avoir accès à ce secteur résidentiel sans aucun problème ni perte de temps;
- Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès d'une façon sécuritaire au site;
- D'augmenter la qualité de vie des citoyens qui habitent dans le secteur de la plage de l'Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Afin de pallier aux problèmes de circulation et de rendre le secteur de la plage de l'Est plus sécuritaire, l'arrondissement propose les changements suivants:

A- Changements des doubles sens de circulation en sens unique de la circulation sur :

La rue Bellerive entre la 92e Avenue et la 94e Avenue en direction est
La 93e Avenue entre la rue Bureau et la rue Bellerive en direction sud
La 94e Avenue entre la rue Bellerive et la rue Bureau en direction nord

B- Ajout d'arrêts obligatoires suivants :

- Un arrêt obligatoire sur la 92e Avenue à l'angle de la terrasse Bellerive , côté ouest en direction sud
- Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue , côté ouest en direction nord/est
- Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue , côté est en direction nord/est
- Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 94e Avenue , côtés sud et nord, direction est
- Un arrêt obligatoire sur la 94e Avenue à l'angle de la rue Bureau , côté ouest en direction nord

Enlèvement d'arrêts obligatoires suivants :

Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 92e Avenue, côté nord en direction ouest

Un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue, côté nord en direction ouest

Un arrêt obligatoire sur la 93e Avenue à l'angle de la rue Bureau, côté est en direction nord

Un arrêt obligatoire sur la 94e Avenue à l'angle de la rue Bellerive, côté ouest en direction sud

C- Dégagement des intersections sur une longueur de 5,0 mètres avec une signalisation de stationnement interdit verticale aux intersections suivantes :

- Rue Bellerive et 93e Avenue
- Rue Bureau et 94e Avenue
- Rue Bellerive et 94 Avenue
- Rue Bureau et 96e Avenue

D- Changement de la prescription de stationnement de la rue Bureau entre la 94e Avenue et la 96e Avenue sur le côté sud:

Prescription de stationnement existante :

Stationnement interdit les jeudis de 9 h À 10 h du 1er avril au 1er décembre

Nouvelle prescription:

Stationnement interdit les jeudis de 9 h À 10 h du 1er avril au 1er décembre
Retrait de 2 cases de stationnement devant l'accès de la plage sur la rue Bureau et
possibilité d'un stationnement 5 min pour être utilisé comme débarcadère.

Stationnement réservé aux personnes handicapées sur le côté est de la 94e Avenue,
immédiatement au nord de la rue Bellerive

JUSTIFICATION

La mise en place du sens unique de la circulation sur des sections de la rue Bureau, de la 93e avenue et la 94e avenue est justifiée par la géométrie des rues. Elles sont étroites et le stationnement est autorisé des deux côtés. La capacité des voies de circulation n'est plus compatible avec l'augmentation grandissante des automobilistes en transit pour se diriger sur le site de la plage de l'Est.

De plus, les virages dans les deux courbes à 90 degrés de la 93^e Avenue et de la 94^e Avenue à l'angle de la rue Bellerive engendrent beaucoup de problèmes de circulation étant donné que les véhicules doivent céder le passage pour éviter les accrochages voire même des accidents et ce, sans compter les piétons qui doivent se frayer un chemin dans la cohue de la circulation.

L'installation de nouveaux arrêts obligatoires permettra de sécuriser la traversée des piétons aux intersections visées et assurer la sécurité de la circulation aux endroits où ils seront érigés. L'enlèvement des arrêts obligatoires est justifié étant donné les changements des sens uniques des avenues et des rues.

Le dégagement des intersections sur une longueur de 5,0 mètres comme prévu au code de sécurité routière du Québec, permettra d'assurer un bon dégagement afin que les automobilistes puissent bien apercevoir les piétons qui y circulent.

Enfin, le changement de prescription de stationnement sur le côté sud de la rue Bureau entre la 94e Avenue et la 96e Avenue assure un très bon dégagement de l'entrée principale de la plage de l'Est en plus de permettre une bonne fluidité de la circulation entre les cyclistes qui l'utilisent en grand nombre via la route verte no. 5 et les automobiles qui transitent dans ce secteur. La largeur de la rue ne permet pas de maintenir un double sens de circulation et un stationnement des deux côtés de la rue.

Les relevés de stationnement démontrent que la capacité offerte dans le secteur est suffisante pour compenser la perte des espaces. Une signalisation sera mise en place pour diriger les visiteurs vers les cases disponibles notamment sur la 96e avenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est attendu que les changements proposés auront les impacts suivants :

- Modifier les habitudes de transport des citoyens limitrophes
- Améliorer le confort et la sécurité des usagers vulnérables
- Optimiser l'offre de stationnement pour les utilisateurs de la plage de l'Est

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux résidents seront distribués et une campagne d'information sera menée sur les réseaux sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Procédure d'adoption habituelle pour décision du conseil d'arrondissement;

- Création des ordres de travail en conformité avec les normes et ouvrages du Tome V - signalisation routière pour l'implantation de la nouvelle signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

Le : 2021-08-04



Dossier # : 1214860004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de monsieur Joseph Araj à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 25 août 2021.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement;
Il est recommandé :

De nommer monsieur Joseph Araj à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à compter du 25 août 2021.

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-12 14:10

Signataire : Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1214860004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de monsieur Joseph Araj à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 25 août 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement est nommé dans chaque arrondissement pour assumer les pouvoirs et les responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement.

Suite au départ de M. Charles-Hervé Aka, le conseil d'arrondissement doit nommer un nouveau secrétaire d'arrondissement.

Un affichage et un processus de dotation a eu lieu afin de combler ce poste de façon permanente. Monsieur Joseph Araj s'est qualifié et a été retenu au terme du processus. Par conséquent, il y a lieu de procéder à sa nomination à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Procéder à la nomination de Monsieur Joseph Araj, à titre de Secrétaire d'arrondissement, à compter du 25 août 2021.

JUSTIFICATION

L'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule ceci :

" **27.** Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire.

Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi. "

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leur connaissance, les signataires du présent dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire d'arrondissement par intérim

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-08-12